

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/09/2023

Nombre de membres		
Affiliés	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	9

Vote
A l'unanimité des membres présents
Pour : 9
Contre : 0
Absention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE RIOM

Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2023, le 8 Septembre à 18:30, le Conseil Municipal de la COMMUNE DE MONTFERMY s'est réuni à la Salle de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LONGCHAMBON Vladimir, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis de manière dématérialisée ou, par écrit à leur domicile aux conseillers municipaux qui en ont fait la demande, le 04/09/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/09/2023.

Présents : M. LONGCHAMBON Vladimir, Maire, Mme CHAUVY Christiane, MM : CONDAT Daniel, FAURE Pascal, LEMAITRE Guy, NOALHAT Alexandre, POURTIER Stéphane, ROBERT Claude

Excusé(s) avant donné procuration : Mme CHARRETON Amandine à M. LONGCHAMBON Vladimir

Absents : Mme CHABERT Nadège, M. ARNAUD Daniel

A été nommé(e) secrétaire : M. LEMAITRE Guy

Le procès-verbal de la séance précédente a été lu et adopté.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut délibérer.

2023_07_03 – PROPOSITION D'ACQUISITION DES PARCELLES AD 291 ET AD 292

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

M. le maire expose que l'actuel propriétaire des parcelles cadastrées Section AD n°291 et n°292 propose la cession de ces parcelles à la commune pour la « somme symbolique de 1 000 € » ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

1. DIT QUE ces terrains n'ont aucune valeur ;
2. DONNE un avis défavorable à l'offre de l'actuel propriétaire ;
3. PROPOSE l'acquisition de ces terrains pour la somme de 1 € symbolique ;
4. DONNE tous pouvoirs à M. le maire pour l'exécution de cette délibération et signer tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

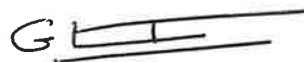
En mairie, le 15/09/2023

Le Maire

Vladimir LONGCHAMBON

Mairie de Montfermy
63 (Puy-de-Dôme)

Le secrétaire de séance



Guy LEMAITRE